

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 30 mars 2023

DCM N° 23-03-30-29

Objet : Soutien à l'organisation du Challenge Handicap et Technologie.

Rapporteur: Mme MASSON-FRANZIL,

Le 11^{ème} Challenge Handicap et Technologie se tiendra les 11 et 12 mai 2023 à Metz.

Ce challenge est une compétition amicale entre plusieurs établissements nationaux d'enseignement supérieur de France, qui invite les étudiants à être créatifs dans le domaine de la recherche et du développement sur les aides techniques et de compensation au handicap.

Les projets des étudiants doivent s'inscrire dans l'un des quatre défis suivants :

- Communication, accessibilité numérique : comment rendre le « monde » accessible aux personnes en situation de handicap ?
- Inclusion : comment favoriser l'inclusion scolaire, universitaire, professionnelle et citoyenne des personnes en situation de handicap ?
- Autonomie : comment favoriser l'autonomie des personnes en situation de handicap ?
- Handisport : comment favoriser la pratique sportive des personnes en situation de handicap ?

Cette manifestation a pour objectifs de :

- Sensibiliser les jeunes aux handicaps et à la différence,
- Permettre aux personnes handicapées d'être mieux informées sur les possibilités réelles d'aides technologiques,
- Leur permettre d'être acteurs de développement technologiques les concernant,
- Proposer aux étudiants, lycéens des projets pédagogiques intéressants, utiles et motivants,
- Mettre en contact le monde du handicap avec le monde universitaire et scolaire, au bénéfice de tous,
- Faire la promotion des formations scientifiques,
- Stimuler les initiatives de recherche et de création dans le domaine de la technologie et du handicap.

Pendant deux jours, les étudiants auront la possibilité de présenter leurs réalisations à l'ENIM a un jury mais aussi au grand public.

En effet, cette manifestation sera ouverte et proposera différentes animations : stands d'informations (la Ville de Metz et son CCAS seront présents), ateliers de sensibilisation au handicap, hackathon, conférence/débat sur les exosquelettes...

Cette manifestation est organisée par l'association Challenge Handicap et Technologie, en partenariat avec l'Université de Lorraine.

Au titre de la politique inclusive de la Ville de Metz, il est proposé de soutenir cet évènement qui présente un intérêt public local, concoure à la promotion de l'innovation dans le domaine du handicap et permet le rayonnement des écoles d'ingénieurs présentes sur le territoire messin.

Dans ce cadre, la Ville de Metz apportera un soutien logistique (mise à disposition et installation de matériel) et à la communication (diffusion de l'information via le site internet de la ville, à la rubrique Agenda, via les réseaux sociaux et auprès des partenaires). La Ville de Metz confie la mise en œuvre opérationnelle de cette action au CCAS.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues.

VU Le Code général des Collectivités Territoriales, notamment pris en ses articles L1611-4 et L2541-12,

VU la demande de subvention,

CONSIDERANT l'intérêt public du projet proposé en faveur des messins en situation de handicap dans le domaine de l'innovation et pour le rayonnement des compétences universitaires locales,

CONSIDERANT la nécessité de mettre en place des politiques publiques adaptées qui répondent aux besoins des personnes en situation de handicap,

CONSIDERANT le principe fondamental de l'accessibilité universelle et la volonté de la municipalité d'agir pour faire de Metz une ville solidaire, durable et citoyenne,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **D'APPOUVER** le soutien à l'association Challenge Handicap et Technologie pour l'organisation du 11^{ème} Challenge Handicap et technologie qui se tiendra à Metz les 11 et 12 mai 2023.

Service à l'origine de la DCM : Direction Développement humain Commissions : Commission Cohésion Sociale Référence nomenclature «ACTES» : 9.1 Autres domaines de competences des communes

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. François GROSDIDIER, Maire de Metz ,
Secrétaire de séance : Mme Emmanuelle CHAMPIGNY, Directrice Générale des Services
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la
date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 45 Absents : 10 Dont excusés : 8

Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Suivent les signatures au registre

Identifiant de télétransmission : 057-21570463611-20230330-124165-DE-1-1

N° de l'acte : 124165

Délibération rendue exécutoire le 3 avril 2023
après affichage et transmission au contrôle de légalité.

Pour extrait conforme,

Pour le Maire,
et par délégation :

Metz le,